



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission du Conseil communal nommée le 19 août 2026

Objet: Création d'une société anonyme pour la construction, l'exploitation, la gestion et la maintenance du stationnement sur le site du Campus Vallée de Joux

Préavis No 10/2026

Au Conseil communal du CHENIT,

Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs,

Le Sentier, 8 septembre 2026

La commission nommée par le bureau du Conseil s'est réunie le lundi 7 septembre à 17 h à l'Hôtel de Ville du Sentier.

Étaient présents.

La commission:

M. Christophe Piguet F3

M. Nicolas Etienne RV

M. Mathieu Wenger RV

M. Désiré Rusovsky UDI, 1^{er} membre et rapporteur.

M. José Diaz UDI, était absent.

La Municipalité était représentée par M^{me} Carole Dubois, municipale, et

M. Olivier Baudat, syndic.

M. Arthur Lespagnol chef du bureau technique était également présent.

Pour commencer, les membres de la Commission remercient ces trois intervenants pour la présentation claire et les réponses pertinentes à toutes nos questions.

Le site du Campus Vallée de Joux, regroupant le Pôle Santé, l'École Technique et l'Établissement Scolaire, pourrait à terme concerner jusqu'à 2000 personnes. Ce qui nécessitera un certain nombre de places de stationnement, malgré le report modal souhaité et encouragé. Il prévoira également des emplacements adaptés et couverts pour les personnes à mobilité réduite ou se rendant aux urgences.

Ce préavis propose la création d'une SA pour tout ce qui concerne le stationnement sur le site du Campus et possiblement, plus tard, pour la gestion d'autres lieux de stationnement à la Vallée de Joux. Cette SA aura pour mission de construire et de gérer l'ensemble du stationnement sur le site du Campus et intègre une réflexion concernant tout le quartier. La possibilité de louer des places aux manufactures voisines est également envisagée.

Cette SA aura premièrement comme seul actionnaire la Commune du Chenit et normalement plus tard le PSVJ l'intégrera. L'ETVJ n'en sera pas partie prenante.

Le choix d'une SA par la Commune à plusieurs raisons, dont la durée plus longue pour l'amortissement, mais aussi qu'aucune société privée du secteur ne s'est montrée intéressée. Une durée d'amortissement de 60 ans paraît-elle raisonnable? La Commission s'interroge.

La tarification prévue aura une certaine souplesse, comme location d'une place à plusieurs (horaire de jour et horaire de nuit), un temps de visite au PSVJ gratuit ou à faible coût.

Il faut aussi noter que ce projet a été mené en partenariat avec le PSVJ dans le cadre du Préavis 02/2024, et qu'il s'intègre dans les travaux prévus et permettra donc une économie d'investissement et une réduction des travaux d'excavation et de déplacement des matériaux.

Avec une SA publique, n'y a-t-il pas le risque que son organe dirigeant ne cherche pas la rentabilité et se repose sur la Commune pour combler les possibles déficits? Mais il faut également le comprendre comme un service offert à la population et non pas une source de revenus communaux.

Malgré ses quelques interrogations, la Commission pense que la création de cette SA est une solution équilibrée.

Conclusion:

C'est donc à l'unanimité que la Commission approuve ce préavis n° 10/2026, et

vous invite, Mesdames, Messieurs à adopter les conclusions telles que présentées, soit:

1. autorise la Municipalité à constituer une société anonyme, avec un capital-actions de 300 000,00 CHF (trois cent mille francs), qui a pour but la construction, l'exploitation et la gestion d'un parking sur le site Campus Vallée de Joux;
2. autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de 300 000.00 CHF (trois cent mille francs) dans le cadre du plafond d'endettement de 40 000 000.00 CHF de la législature 2021-2026.

Le Sentier, 8 septembre 2026

Désiré Rusovsky, rapporteur